



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 27 Mars 2023**

**Association des Familles Rurales Loire Service – Convention 2023 pour la gestion de l'Accueil Collectifs de Mineurs extrascolaire et périscolaire**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**  
**Nombre de conseillers présents : 13**  
**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13**  
**Date de la convocation : Jeudi 23 Mars 2023**  
**Date de l'affichage : Jeudi 23 Mars 2023**

L'an **deux mil vingt-trois** et le **vingt-sept mars**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

**Excusé(s)** : Fadila KAHOUL et Estelle REDON

Lydie FAISANDIER a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Vu la délibération du 28 juin 2021 ; Vu la délibération du 21 mars 2022 ;  
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la mise à jour de la convention avec un ajustement du montant de la subvention prévisionnelle pour l'année 2023. Il précise que pour l'année 2023, la commune contribuera financièrement pour un montant de 21 571.01 € (32 409,94€ - 10 838,93€ correspondant au Bonus Territoire, versé directement à partir de 2023 au gestionnaire et non plus à la collectivité). Les modalités de versement seront les suivantes :

- 1er acompte de 50 %, en janvier 2023
- 2ème acompte de 30 % au 1er juillet 2023
- 3ème acompte de 10 % au 1er octobre 2023
- Solde de 10 % au 31 mars 2024 à la remise et à la validation du rapport d'activité ou bilan annuel.

Les versements seront effectués à l'association Familles Rurales Loire Services.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **AUTORISE** la signature de la convention entre la commune de Chambles et Famille Rurale Loire Service pour l'année 2023 « Convention d'objectifs ACM entre la commune de Chambles et l'association Familles Rurales Loire Services ».
- **PREND ACTE** du montant de la subvention prévisionnelle pour l'année 2023 et l'inscrit au BP 2023 (dépenses de fonctionnement-article 6574).
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'Adjoint en charge du dossier, à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 27 Mars 2023

**Le Maire**  
Pierre GIRAUD



**Le secrétaire de séance**  
Lydie FAIDANDIER

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/03/2023 et de la publication le 28/03/2023